

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

31 mars 2026

Voltalia renforce sa flexibilité financière avec l'accompagnement de son actionnaire de référence dans le cadre de l'accélération du plan SPRING

Signature d'une convention réglementée de 100 millions d'euros

Voltalia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce la signature d'une convention réglementée conclue en application des articles L.22-10-13 et R.22-10-19 du Code de commerce.

À l'occasion de la présentation de ses résultats annuels le 12 mars 2026, Voltalia a annoncé une accélération de son plan de transformation SPRING, structuré autour de plusieurs leviers : le recentrage sur les activités cœur de l'entreprise, la clarification de son modèle opérationnel, l'amélioration durable de la performance qui permettra aussi un retour à une plus grande agilité financière par la baisse de son niveau d'endettement.

Cette trajectoire s'appuie notamment sur un programme de cessions ciblées, destiné à soutenir l'exécution du plan SPRING. Dans ce contexte, le Conseil d'administration de Voltalia, a autorisé la conclusion d'un financement d'un montant de 100 millions d'euros¹, octroyé par son actionnaire de référence, sous la forme d'une avance en compte courant d'actionnaire remboursable d'une durée d'un an.

Ce financement a pour objectif de :

- Donner à Voltalia les marges de manœuvre nécessaires pour mener à bien son programme de cessions dans un calendrier maîtrisé, dans le respect de l'engagement annoncé de 300 à 350 millions d'euros d'ici le premier semestre 2027
- Optimiser et améliorer les conditions de financement de l'entreprise dans un environnement de marché exigeant

L'avance, assortie d'une promesse de nantissement portant sur des actifs de Voltalia (pour un montant de 35 millions d'euros), porte intérêt à un taux EURIBOR 1 mois + 265 points de base et arrive à échéance le 31 mars 2027.

Cette opération est strictement non dilutive, n'entraîne aucune modification de la structure du capital et ne constitue pas un financement en fonds propres.

Cette convention réglementée illustre le soutien de l'actionnaire de référence à Voltalia, qui constitue un actif stratégique, dans une phase clé de transformation.

Prochain rendez-vous : **Chiffre d'affaires du premier trimestre 2026**, le 23 avril 2026 (après bourse)

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage. Il dispose d'une puissance en exploitation et en construction de 3,6 GW et d'un portefeuille de projets en développement d'une capacité totale de 12 GW.

Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients en renouvelable pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.

Pionnier sur le marché des entreprises, Voltalia propose enfin une offre globale à celles-ci allant de la fourniture d'électricité verte aux services d'efficacité énergétique, en passant par la production locale de sa propre électricité.

Fort de ses 1900 collaborateurs dans 15 pays sur 3 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small. L'entreprise est également incluse, entre autres, dans le MSCI ESG ratings et le Sustainalytics ratings.

Voltalia
Email: invest@voltalia.com
T. +33 (0)1 81 70 37 00

Relations Presse SEITOSEI.ACTIFIN – Isabelle DRAY
isabelle.dray@seitosei-actifin.com
T. +33 (0)6 85 36 85 11

¹ Communiqué réglementaire en date du 31 mars 2026 : Note technique - Convention d'avance en compte courant d'actionnaire et sûreté associée.